

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS RCA 121 ET RCA 124

AVIS est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de sa séance du 12 janvier 2016, les règlements RCA 121, autorisant un emprunt de 1,5 M \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs, et RCA 124, autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les bordures, ainsi que des travaux d'éclairage et de signalisation. Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 3 mars 2016. Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 15 mars 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Louise Goudreault